

Édito

Elections internes SNES-FSU du 14 mai au 6 juin

Du lundi 14 mai au mercredi 6 juin 2018 ont lieu les élections internes pour le renouvellement des équipes départementales, académiques et nationales qui seront responsables du SNES-FSU pour les trois années à venir.

4 votes sont à émettre, pour choisir :

- **au plan national** : 2 votes
 - a) une liste de candidat(e)s pour la commission administrative nationale (C.A.N.) du SNES-FSU (le « parlement » du syndicat),
 - b) un(e) secrétaire (titulaire et suppléant) pour la catégorie à laquelle vous appartenez,
- **au plan académique** : 1 vote
 - une liste de candidat(e)s à la commission administrative académique (C.A.A.) du SNES-FSU,
 - **au plan départemental** : 1 vote

une liste de candidat(e)s au bureau départemental (Var ou Alpes-Maritimes) du SNES-FSU.

Les candidat(e)s qui se présentent au suffrage le font sur la base de propositions d'orientation syndicale faites par les courants de pensée (ou tendances) qui animent le SNES-FSU et la FSU.

Les listes et textes d'orientation pour la commission administrative académique et chacun des deux bureaux départementaux sont dans le NICE SNES n°248 de mai 2018 qui a été adressé à tous les syndiqués.

Les listes et textes d'orientation pour la CA nationale et les secrétariats de catégories se trouvent dans un supplément à l'US n° 777 d'avril 2018.

Les élections ont lieu du lundi 14 mai au mercredi 6 juin 2018, chaque syndiqué(e) est invité(e) à se prononcer à bulletin secret.

Bien cordialement.

Le secrétariat académique du SNES-FSU de Nice.

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SPÉCIAL INFOS VOTES DANS LES S1.



Suppl. n° 3 au NICE SNES 247 de mars 2018

Nice, le 19 avril 2018

SOMMAIRE

p. 1 Edito

p. 2 La matériel joint

p. 2/3 : Calendrier et modalités

Annexe 1 : Bulletin de vote

Annexe 2 : Liste d'émargement

Annexe 3 : PV dépouillement

Annexe 4 : Affiche Votes Internes

Annexe 5 : Schéma de votes

LE MATÉRIEL JOINT DANS CET ENVOI POUR L'ORGANISATION DU VOTE

- calendrier et modalités des votes,
- procès-verbal de dépouillement,
- bulletin de vote (à reproduire)
- liste principale et complémentaire des électeurs et d'émargement des votants,
- affiche pour le panneau syndical

Des militants des sections départementales et académiques distribueront des enveloppes dans les S1 pour vous aider à organiser le vote.

N'oubliez pas d'organiser les élections dans votre S1, du lundi 14 mai au mercredi 6 juin inclus.

CALENDRIER ET MODALITÉS DES VOTES

- Le scrutin est ouvert du 14 mai au 7 juin inclus, pour:
 - le renouvellement de la CA nationale (S4)
 - le renouvellement des secrétariats nationaux de catégorie
 - le renouvellement de la CA académique de Nice (S3)
 - le renouvellement du Bureau départemental des Alpes-Maritimes (S2 06)
 - le renouvellement du Bureau départemental du Var (S2 83)
- Les professions de foi et les listes présentées par les différentes tendances sont parues dans le NICE SNES n° 248 de mai 2018 et dans l'US supplément n° 777 d'avril 2018, qui ont été adressés à tous les syndiqués.

- Clôture et dépouillement des votes dans les S1 le mercredi 6 juin 2018 au plus tard. (Avancement possible de la date de clôture si la totalité des syndiqués a voté).

Dans les S1, avant l'ouverture des votes

Mettre en place une **Commission** chargée de l'organisation et du contrôle du vote. (Composition : plusieurs membres du S1 et , si possible, un représentant de chaque liste).

Confectionner les listes d'émargement, à partir de l'imprimé ci-joint. Il faut établir deux listes:

- au recto : **une liste principale** réservée aux syndiqués à jour de leur cotisation avant l'ouverture des opérations de vote le 14 mai. Ils sont électeurs pour les 4 votes, en application du règlement électoral national,
- au verso : **une liste complémentaire** pour les syndiqués qui règlent leur cotisation entre le 14 mai et le 6 juin inclus. Ils sont électeurs pour les seuls votes académiques et départementaux, en application du règlement intérieur du S3.

Les syndiqués ayant opté pour le prélèvement automatique sont considérés comme ayant payé leur cotisation.

Reproduire les **bulletins de vote** (modèle joint en annexe) en quantité suffisante.

Dans les S1, pendant le vote

Tous les syndiqués doivent être mis réellement en mesure de voter. Le vote est individuel et secret.

Chaque syndiqué vote sous **double enveloppe** (matériel fourni par le S3) :

l'enveloppe intérieure, non cachetée, contenant le bulletin de vote, ne doit porter aucune mention, l'enveloppe extérieure, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la signature du votant.

IMPORTANT

ÉDITION DE LA LISTE DES SYNDIQUÉS PAR INTERNET

Entre le jour où nous imprimons cette circulaire et le début du vote, le nombre d'adhérents du S1 va évoluer. C'est la raison pour laquelle, le S3 n'adressera pas de liste d'adhérents.

Vous trouverez la liste des adhérents de votre établissement sous le lien suivant

<https://www.snes.edu/Bienvenue-dans-l-espace-des-outils-pour-le-S1.html>.

Transmettre les cotisations payées entre le 14 mai et le 6 juin, dès réception, au trésorier académique. Elles doivent être parvenues au siège du SNEs-FSU à la date du dépouillement académique, le jeudi 14 juin 2018.

Certains syndiqués ne doivent pas voter dans le S1 et donc ne pas figurer sur la liste d'émargement : ceux qui ont payé leur cotisation dans un établissement différent de celui où ils sont employés au moment du vote. **Ils doivent voter selon les modalités réservées aux Isolés** (voir plus loin).

Chaque syndiqué signe la liste d'émargement en face de son nom.

Si un syndiqué n'a pu élarger la liste d'émargement en même temps qu'il a voté, l'enveloppe extérieure portant son nom, sa catégorie et sa signature sera jointe à la liste d'émargement.

Les syndiqués empêchés (congés, etc..) peuvent adresser leur vote par correspondance à leur secrétaire de S1.

Dans les S1, après le vote

Dépouiller le vote sous la responsabilité de la Commission constituée, dont les membres signent le procès-verbal ci-joint (ne pas oublier de faire signer aussi le trésorier de S1 dans la mesure du possible).

Attention : toute prise en compte par le S1 du vote d'un collègue non électeur entraîne l'annulation du vote entier de ce S1 par la Commission académique de dépouillement.

Conserver les enveloppes signées et les bulletins de vote jusqu'au jeudi 14 juin inclus.

Petit lexique électoral :

- inscrits : tous les collègues à jour de leur cotisation au moment où ils votent,
- votants : les collègues qui ont effectivement voté, et dont la signature doit figurer sur la liste d'émargement en face de leur nom ou, à défaut, dont l'enveloppe signée est jointe à la liste d'émargement,
- votes blancs et nuls : on classera dans cette catégorie les votes suivants : enveloppe vide, bulletin n'exprimant aucun vote, 2 bulletins exprimant des votes différents dans la même enveloppe, bulletin barré, bulletin surchargé, etc...
- exprimés: le nombre de votants, moins les blancs et les nuls.

Faire des copies des PV et listes d'émargement, à conserver jusqu'au jeudi 14 juin inclus.

Envoyer le procès-verbal et la liste d'émargement, éventuellement accompagnés des enveloppes des votants n'ayant pu élarger. Ils doivent être adressés :

- soit par voie postale, à l'adresse :

SNEs – FSU Votes S1
264, bd de la Madeleine
06000 NICE.

au plus tard le vendredi 8 juin 2018 (le cachet de la poste faisant foi).

- soit en étant déposés au siège de la section académique à Nice avant le début du dépouillement académique, le jeudi 14 juin.

Le résultat du vote d'un S1 ne peut être pris en compte par la Commission académique que si la liste d'émargement et le procès-verbal, dûment signés, l'accompagnent.

Les syndiqués isolés et retraités doivent voter par correspondance

- Le vote se fait sous triple enveloppe (matériel fourni par le S3) :
 - le bulletin de vote doit être mis dans une première enveloppe, non cachetée, ne portant aucune mention,
 - cette première enveloppe contenant le bulletin doit être mise dans une deuxième enveloppe cachetée, sur laquelle doivent figurer les nom et prénom, la catégorie, le département, le lieu de paiement de la cotisation, la signature,
 - le tout est à mettre dans une troisième enveloppe cachetée, timbrée, adressée à :

SNEs-FSU
Votes (préciser Retraité ou Isolé)
Département (préciser 06 ou 83)
264, bd de la Madeleine
06000 NICE
date limite d'envoi le 6 juin 2018.

Le dépouillement académique

Il sera fait le jeudi 14 juin au siège du SNEs-FSU, par la Commission académique de dépouillement.

La conformité de la liste d'émargement avec celle des cotisations reçues par le Trésorier académique sera contrôlée par la Commission académique de dépouillement.

Les dépouillements du bureau départemental 06 et du bureau départemental 83 se feront également le jeudi 14 juin au siège du SNEs-FSU.

Vos contacts au SNEs-FSU :

tél. : 04.97.11.81.53, fax : 04.97.11.81.51, courriel : snic@snes.edu
les mardi, mercredi, jeudi après-midi et vendredi après-midi.

1^{er} VOTE : C.A. NATIONALE

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE
--------------------	--------------------	--------------	--------------------------------------------------

2^e VOTE : "SECRÉTAIRES DE CATÉGORIES"

Entourez d'un trait apparent UN ET UN SEUL groupe de candidats correspondant à VOTRE catégorie

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE
AGREGÉ(E)S	T : BOISSEL V.. S : VOIRINA.	T : CLUZEAU C. S : DESCHEPPEA.	T : BERTRANDE B. S : KIZILIAN C.	T : MIGNOT Y. S : LIONS C.
CERTIFIÉ(E)S, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT,	T : BARBILLAT C. S : CAMPAIN J.	T : BOIRON L. S : PAGET N.	T : NOVELLO M.L. S : LARTICHAUX D.	T : BONNOT F. S : BODIN M.
NON TITULAIRES	T : KRANTZ N. S : MARCATI S.		T : PERINN. S : ZARZOUR G.	
CPE	T : RALLY O. S : MACE C.	T : VITORINO A. S : GOJOU M.	T : DUBACQ P.H. S : SALOMONE- BONETTO C.	
PSY-EN	T : DURIEZ G. S : PENAVAIRE F.	T : BENNASSAR L. S : CADO S.		
RETRAITÉ(E)S	T : CAHOUET M. S : BOUCHART G.	T : PETITPAS M. S : DUMAS G.	T : SCHIMMER C. S : BERTRAND H.	T : LEFEBVRE J S : DANRY E.
ETUDIANT(E)S- SURVEILLANT(E)S	T : ALBERT V. S : LAGACHE M.	T : MAYETA. S : ZOTSI A.	T : ROUX M. S : TORRE J.	

3^e VOTE : CA académique

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
--------------------	--------------------

4^e VOTE : Bureau départemental

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

Syndiqués des Alpes-Maritimes

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
--------------------	--------------------

Syndiqués du Var

UNITÉ ET ACTION

Liste principale des électeurs et d'émargement des votants

Établie à partir de la liste des syndiqués à jour de leur cotisation 2017-18 avant l'ouverture des votes, le 14 mai.

ETABLISSEMENT (nom et adresse):

ETABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre):

A faire signer par les participants au scrutin.

A retourner avec le procès-verbal de dépouillement à : SNE-S-FSU Votes - 264, bd de la Madeleine - 06000 Nice

Nom et prénom	Caté- gorie	Signature	Nom et prénom	Caté- gorie	Signature
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

Tournez la page, SVP

Liste complémentaire des électeurs et d'émargement des votants

Etablie par le Trésorier du S1 de:

ETABLISSEMENT (nom et adresse):

ETABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre):

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

à partir de la liste des syndiqués ayant réglé leur cotisation 2017-18 entre le 14 mai et le 6 juin 2018.

A faire signer par les participants aux **2 votes** (CA académique, Bureau départemental 06 ou 83), le règlement national ne leur permettant pas de prendre part aux autres votes.

A retourner avec le procès-verbal de dépouillement à : SNES-FSU Votes - 264, bd de la Madeleine - 06000 Nice.

Nom et prénom	Caté- gorie	Signature	Nom et prénom	Caté- gorie	Signature
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

Procès-verbal de dépouillement

ETABLISSEMENT (nom et adresse) :

ETABLISSEMENT (n° Insee, 7 chiffres et 1 lettre) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nb d'inscrits ayant réglé leur cotisation au Trésorier de S1
au 14 mai 2018 :

Nb d'inscrits ayant réglé leur cotisation au Trésorier de S1
après le 14 mai 2018, et avant la clôture des votes :

VOTE CA NATIONALE

Nb de votants :

Nuls ou blancs :

Exprimés :

Unité et Action :

Ecole Emancipée :

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale :

Emancipation :

VOTE CA ACADEMIQUE

Nb de votants :

Nuls ou blancs :

Exprimés :

Unité et Action :

Ecole Emancipée :

VOTE BUREAU DEPARTEMENTAL 06 83 (entourer)

Nb de votants :

Nuls ou blancs :

Exprimés :

Unité et Action :

Ecole Emancipée (06) :

Portez au verso les résultats du vote « catégorie » des secrétaires de catégories

Attention : n'oubliez pas d'envoyer :

- au S3 (SNES – FSU Votes, 264 bd de la Madeleine, 06000 Nice), dès la fin du dépouillement : un exemplaire de ce procès-verbal avec la liste d'émargement (éventuellement accompagnée des enveloppes signées).

Procès-verbal (suite)

ETABLISSEMENT (nom et adresse):

ETABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre):

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Etablissement (rappel) :

CATEGORIES	UNITE ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCEIPEE	ÉMANCIPATION	UNITE, REVENDIGATION S, INDEPENDANCE SYNDICALE	Nombre d'exprimés par catégorie
Agréé(e)s	BOISSEL VOIRIN	CLUZEAU DE SCHEPPER	BERTRANDE KIZILIAN	MIGNOT LIONS	_____
Certifié(e)s, Adjoints d'enseignement, PEGC	BARBILLAT CAMPAIN	BOIRON PIAGET	NOVELLO LARTICHAUX	BONNOT BODIN	_____
Non Titulaires	KRANTZ MARCATI		PERIN ZARZOUR		_____
CPE	RALUY MACE	VITORINO GOUJU	DUBACQ SALOMONE-BONETTO		_____
PsyEN	DURIEZ PENAVAIRE	BENNASSAR CADO			_____
Retraité(e)s	CAHOUIET BOUCHART	PETITPAS DUMAS	SCHIMMER BERTRAND	LEFEBVRE DANRY	_____
Étudiant(e)s-surveillant(e)s	ALBERT LAGACHE	MAYET ZOTSI	ROUX TORRE		_____

Total des exprimés dans les votes de catégories

--	--	--	--	--	--	--	--

Certifié exact, àle 6 juin 2018.

NOMS et SIGNATURES des membres de la commission de dépouillement:

Portez au verso les résultats des votes « CA », « BD »

VOTES INTERNES

DU 14 MAI AU 6 JUIN 2018

**Elisons nos responsables départementaux,
académiques, nationaux**

Le vote est **individuel et secret**.

Chaque syndiqué vote **sous double enveloppe**:

- l'enveloppe extérieure, non cachetée, contenant le bulletin de vote, ne doit porter aucune mention,
 - l'enveloppe extérieure, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la signature du votant.
- Chaque votant signe la liste d'émargement.

LE VOTE EST A DEPOSER:

LE DEPOUILLEMENT aura lieu le / / 2018, à h.

LES MODALITES DE VOTE sont apposées au panneau syndical.

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR VOTER!

**COMMENT
VOTER
DANS SON S1**

Bulletin de vote

Remplir le bulletin de
vote

Envelope n°1
ENVELOPPE VIERGE

Insérer le bulletin dans
l'enveloppe n°1



Envelope n°2
**NOM et PRENOM
CATEGORIE
SIGNATURE**

Ne rien inscrire sur cette
enveloppe

Insérer l'enveloppe n°1
dans l'enveloppe n°2

Inscrire sur l'enveloppe
n°2
nom et prénom
catégorie
Signer

Liste
d'Émargement

Remettre l'enveloppe n°2 au
S1
et signer la liste d'émargement

